

Informations diverses

POLITIQUES DES PROGRAMMES ET CONCENTRATIONS

(Anglais, Musique-études, Omni Sciences-Info-Multimédia, Sports plus et le Programme d'éducation internationale)

Norme de promotion :

Règle générale, pour être promu au niveau supérieur dans sa concentration ou son programme, l'élève devra être en réussite dans toutes ses matières. À la fin de chaque année scolaire, un comité de classement traitera des cas où l'élève risque l'échec s'il poursuit dans sa concentration ou son programme.

Critères d'obtention du Diplôme d'éducation secondaire internationale

Pour obtenir ce diplôme, l'élève recommandé devra :

1. Obtenir le diplôme d'études secondaires (D.E.S.) du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport;
2. Satisfaire aux exigences de l'engagement communautaire, telles qu'elles ont été définies par la SÉBIQ;
3. Réaliser un projet personnel (5^e secondaire), en conformité avec les exigences définies par l'IB;
4. Avoir respecté toutes les exigences de l'IB;
5. Réussir les cours suivants :
 - Langue maternelle : le programme de langue maternelle de 5^e secondaire et les contenus d'enrichissement demandé par la SÉBIQ à chaque année du PPCS.
 - Langue seconde : le programme de langue seconde de 5^e secondaire et les contenus d'enrichissement demandés par la SÉBIQ à chaque année du PPCS.
 - Langue tierce : maîtriser les compétences terminales de la 2^e année du programme ministériel d'espagnol de 3 ans.
 - Sciences humaines : Monde contemporain de 5^e secondaire.
 - Un cours de sciences de 5^e secondaire.
 - Un cours de mathématique de 5^e secondaire.

BULLETIN :

Une communication aux parents aura lieu le 15 octobre. Les bulletins seront distribués aux élèves selon les dates suivantes :

1 ^{re} étape : semaine du 11 novembre 2 ^e étape : semaine du 24 février Dernier bulletin : posté dans la 1 ^{re} semaine de juillet

Il y a deux rencontres de parents prévues durant l'année scolaire. Elles auront lieu le 14 novembre et le 13 mars.

PROMOTION :

- ⇒ Règle générale, l'élève de la 1^{re} année du secondaire poursuit ses apprentissages en 2^e année, s'il réussit (avec 60 % ou plus) au moins 2 disciplines ciblées (français, mathématique et anglais) et s'il a obtenu 26 unités.
- ⇒ Règle générale, l'élève de la 2^e secondaire poursuit ses apprentissages en 3^e secondaire, s'il réussit (avec 60 % ou plus) au moins 2 disciplines ciblées (français, mathématique et anglais) et s'il a obtenu 26 unités. Si une discipline ciblée est en échec pour une 2^e année consécutive, il devra obligatoirement s'inscrire à un cours d'été. De plus, l'élève qui échoue en mathématique de deuxième secondaire et qui passe en troisième secondaire aura deux périodes supplémentaires de mathématique à leur horaire.
- ⇒ Règle générale, l'élève de la 3^e secondaire poursuit ses apprentissages en 4^e secondaire, s'il réussit (avec 60 % ou plus) au moins 2 disciplines ciblées (français, mathématique et anglais) et s'il a obtenu 26 unités. Si la discipline en échec est la mathématique, il devra obligatoirement s'inscrire aux cours d'été.
- ⇒ Règle générale, l'élève de la 4^e secondaire poursuit ses apprentissages en 5^e secondaire s'il réussit (60 % ou plus) 3 matières sur 5 parmi les suivantes : mathématique, histoire et éducation à la citoyenneté, français (langue d'enseignement), anglais (langue seconde) et science (science et technologie ou applications technologiques et scientifiques) et s'il a obtenu un minimum de 18 unités.